

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 8

AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le 29 juin 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 juin par le président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Jean JOVET, Laëtitia LEGUILLOU, Guillaume DESRUDES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Montvalezan : Jacky ARPIN

Séiez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier DUCH

Val d'Isère : Corinne REVERSADE

Villaroger : Alain EMPRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

François PERRIER donne pouvoir à Laëtitia LEGUILLOU

Nathalie VILLIEN donne pouvoir à Nathalie OUVRARD

Marie Françoise BOCH donne pouvoir à Jean JOVET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Olivier DUCH

Céline MARRO donne pouvoir à Serge REVIAL

Xavier MATTIS donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Patrick MARTIN donne pouvoir à Alain EMPRIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR

Montvalezan : Magali VINSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christel MAILHE est désignée secrétaire de séance

2026-90

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Lors de sa séance du 17 février 2026, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°2026-02 le budget primitif 2026 du budget principal.

Ce budget a été voté sans la reprise des résultats.

L'approbation du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation définitive des résultats implique l'établissement d'un budget supplémentaire pour l'année 2026.

Le budget supplémentaire prévoit les crédits supplémentaires suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE - BS (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	174 265,26	-344 262,85
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 518 468,11
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		174 265,26	174 265,26
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	8 250 279,03	1 126 032,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 124 247,03
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		8 250 279,03	8 250 279,03
TOTAL DU BUDGET (5)		8 424 544,29	8 424 544,29

Le conseil communautaire a également adopté lors de la séance du 17 février les délibérations 2026-09, 2026-10, 2026-11, 2026-12 portant attribution des subventions d'équilibre aux budgets annexes abattoirs, maison funéraire, transports et tourisme.

Il est proposé de modifier le montant des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes à hauteur maximum de :

- Tourisme : 1 414 276.71 €
- Maison Funéraire : 6 708.64 €
- Abattoirs : 357 140.18 €
- Transports : 585 640 €

Ces subventions sont inscrites à l'article 65736211 du budget supplémentaire principal.

VU la délibération n°2026-02 du 17 février 2026 portant sur l'approbation du budget primitif 2026 du budget principal ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 23/06/2026 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire pour le budget principal ;
- **APPROUVE** les subventions d'équilibre aux budgets annexes cités ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits dans les budgets supplémentaires principal et annexes correspondants ;
- **DIT** que le budget supplémentaire est voté par nature et par chapitre.

Le secrétaire de séance




Yannick AMET

Président


